



Arnaque lors de l'achat d'un logiciel

Par **jbianconi_old**, le **29/11/2007** à **23:00**

Bonjour,

On m'a vendu un logiciel qui devait avoir de nombreuses options (les représentants commerciaux sont venus me présenter le produit et faire une démonstration).

Après l'achat et l'encaissement de mon chèque pour la somme totale du logiciel (7000 euros tout de même), il s'est avéré que le logiciel que j'ai reçu n'avait pas le quart des options vendues initialement. Les représentants commerciaux qui m'ont vendu ce logiciel me devait 3 jours de formation mais sont incapables de faire fonctionner le logiciel venant d'une société allemande qui aurait modifié (en moins bien) le logiciel!

Que puis-je faire pour récupérer mon argent? quels sont mes droits?

Merci d'avance!